



Etat des populations des éléphants africains et les niveaux d'abattage illégal et le commerce illégal de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique:

Un rapport pour le Sommet sur l'éléphant d'Afrique.

Décembre 2013

Préparé par

Le Secrétariat de la CITES

Le Groupe des Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE (La Commission de la sauvegarde des espèces) de l'UICN (GSEAf)

TRAFFIC Internationale



Remerciements

UICN remercie les donateurs suivants qui ont pris en charge soit les coûts de base de la GSEAf, ou spécifiquement contribué à la préparation de ce rapport : Bundesamt für Naturschutz (Allemagne) ; le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) ; l'Union européenne ; le Secrétariat de CITES et son programme MIKE ; International Elephant Foundation ; International Fund for Elephant Conservation ; Save the Elephants ; Tust Trust ; le Fish & Wildlife Service des États-Unis (Agence pour la faune et flore et poissons), l'Agence Américaine pour le Développement International et son programme W - TRAPS, et la Banque Mondiale.

Le Secrétariat CITES est reconnaissante à l'Union européenne pour son soutien financier au programme MIKE. Le Secrétariat tient également à exprimer sa gratitude à tous les gardes forestières, les officiers des sites de MIKE, et les officiers nationaux de sites participants et dans les Etats de l'aire de répartition, ainsi que les fournisseurs de données externes, sans laquelle la contribution de MIKE à ce rapport n'aurait pas été possible.

ETIS grâce l'Union européenne par le Secrétariat de CITES et son programme MIKE, le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA - Initiative Darwin), le Fish & Wildlife Service des États-Unis - Agence pour la faune et flore et poissons (African Elephant Conservation Fund) et le WWF.

Enfin, les membres du Groupe de travail sur l'examen des données GSEAf et le Groupe technique consultatif de MIKE-ETIS sont remerciés pour leur soutien technique.



Clause de non responsabilité

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les vues ou la politique des donateurs ou organisations qui contribuent. Les appellations employées et les présentations n'impliquent pas l'expression de quelque opinion de la part des organisations participantes sur le statut juridique de quelque pays, territoire, ville, société ou zone ou son autorité, ni concernant la délimitation de leurs frontières ou limites/ lignes frontières.

Introduction

Le Groupe des Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE de l'UICN (GSEAf) travaille avec les deux systèmes de suivi de l'éléphant mandatés par la CITES: le Programme de suivi de l'abattage illégal des éléphants (MIKE), géré par le Secrétariat de la CITES, et le Système d'Information sur le commerce des éléphants (ETIS), géré par TRAFFIC, dans le but de rassembler des informations actualisées essentielles et les données sur les éléphants, le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire d'une manière intégrée. Les rapports consolidés, y compris les contributions du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Asie de la CSE de l'UICN sur le commerce légal de l'ivoire par le PNUE-CMSC, et la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, ont été fournis à la 61^{ème} et la 62^{ème} réunions du Comité permanent de la CITES. Ces mises à jour, ainsi que le rapport de 2013, « Les éléphants dans la poussière » ont fourni des informations complètes et actualisées aux défenseurs de l'éléphant, aux gestionnaires et aux décideurs.

Cette mise à jour comprend des données à partir de 2012 sur les populations d'éléphants, les niveaux d'abattage illégal, et les niveaux de commerce illégal de l'ivoire.

Résumé

Les résultats de cette analyse montrent que les niveaux de braconnage et le commerce illégal de l'ivoire ont commencé à augmenter au milieu des années 2000, le taux d'augmentation faisant un saut spectaculaire à partir de 2009. La tendance générale semble se stabiliser en 2012 et 2013 par rapport au pic de 2011, mais à un niveau élevé non viable.

L'analyse de MIKE suggère que 15.000 éléphants ont été tués illégalement dans les 42 sites surveillés par MIKE en 2012. Le taux de braconnage est estimé à 7,4 % en 2012 et reste à un niveau élevé non viable, car il dépasse le taux de croissance naturelle de la population (généralement pas plus de 5%). De la même façon, l'analyse d'ETIS révèle un léger tassement de la tendance biaisée pour l'ivoire illégal en 2012. Cependant, un certain nombre de pays n'ont pas encore communiqué leurs saisies de 2012.

Le poids total et le nombre de saisies d'ivoire à grande échelle (plus de 500 kg) en 2013 dépasse toutes les années précédentes dans les données d'ETIS. Ces données n'ont pas été corrigées pour le biais, et l'augmentation peut refléter l'amélioration des efforts de lutte contre la fraude, ou pourrait signifier une augmentation des niveaux globaux de commerce illégal. Etant donné les niveaux élevés de braconnage observés à travers le programme de MIKE, la quantité d'ivoire illicite dans le commerce devrait rester élevée.

La pauvreté et la mauvaise gouvernance dans les Etats de l'aire de répartition, ainsi que la demande de l'ivoire illégal dans les pays consommateurs, sont les trois facteurs clés identifiés par les analyses répétées de MIKE, y compris celle-ci, comme étant les plus fortement associés aux tendances observées du braconnage. Le suivi des populations d'éléphants, à l'exception de quelques sites bien surveillés, est sporadique et incohérent. La faible précision de la plupart des estimations rend difficile la détection de toute répercussion immédiate sur le nombre d'éléphants dans le court terme.

Bien qu'il reste à voir si la situation va continuer à se stabiliser, voire s'améliorer, il est clair que la coopération internationale en matière de lutte contre la fraude et la sensibilisation du public sont essentielles. L'amélioration de la surveillance est également essentielle pour permettre une prise de décision bien informée. Il faut des rapports réguliers et améliorés aux programmes de MIKE et d'ETIS, ainsi que des contrôles améliorés et plus fréquents des populations d'éléphants, y compris concernant le nombre de carcasses dans la mesure du possible. La nouvelle obligation de déclaration annuelle pour les Parties à la CITES dans le but de fournir des informations sur les stocks nationaux d'ivoire fournira également des renseignements très utiles.

Etat de la population de l'éléphant d'Afrique

Introduction

Le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique de la CSE de l'UICN maintient la base de données sur l'éléphant d'Afrique¹, disponible en ligne dans la base de données de l'éléphant d'Afrique et d'Asie. Cinq mises à jour complètes ont été publiées en 1995, 1998, 2002, 2007 et 2013. Toutes les populations d'éléphants d'Afrique ont été répertoriées dans l'Annexe I de la CITES depuis 1989, sauf pour les quatre populations nationales qui ont été transférées à l'Annexe II (le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe en 1997 et l'Afrique du Sud en 2000). L'éléphant d'Afrique est actuellement inscrit comme vulnérable (A2a ; Ver 3.1 ; Blanc, 2008) sur la Liste rouge de l'UICN.

Les éléphants d'Afrique sont supposés avoir été largement distribués au sud du Sahara avant l'époque coloniale. Aujourd'hui, les éléphants d'Afrique sont censés se trouver dans 35-38 Etats de l'aire de répartition. Leur présence continue au Sénégal, en Somalie et au Soudan reste incertaine. La répartition des éléphants varie considérablement dans les quatre régions, avec de petites populations fragmentées en Afrique de l'Ouest et de grandes étendues d'habitats restants en Afrique australe. Alors que ce document décrit la menace sérieuse posée à l'éléphant d'Afrique à cause du braconnage et du commerce illégal de l'ivoire, la perte de l'habitat reste une menace importante à long terme pour la survie de l'espèce.

Les tendances des populations

La situation et la fiabilité des informations sur les populations d'éléphants varient considérablement à travers l'habitat de l'éléphant. C'est très difficile de suivre les tendances au niveau continental, et encore moins au niveau national. Les recensements sur les éléphants sont rarement menés à intervalles réguliers, et jamais systématiquement sur tout l'habitat ou même à travers tout un pays en particulier. Les recensements du même site sont parfois réalisés en utilisant différentes techniques, ce qui rend difficile la comparabilité même au niveau du site. D'autres défis proviennent du temps qui s'écoule entre l'étude menée et la communication des résultats de ce travail. Malgré ces difficultés, le GSEAf a l'intention d'explorer les différentes options pour discerner et analyser les tendances dans les populations d'éléphants.

Aperçu continental

La situation et la fiabilité des informations sur les populations d'éléphants varient considérablement à travers l'aire de répartition africaine. Dans la mise à jour la plus récente, la qualité et la fiabilité des données pour l'Afrique centrale se sont améliorées, bien qu'il y ait eu une réduction de la fiabilité globale des données pour l'Afrique australe et certaines zones de l'Afrique de l'Est. L'Afrique australe continue à détenir la part du lion des éléphants sur le continent, abritant près de 55% des éléphants connus sur le continent. L'Afrique de l'Est détient 28% et l'Afrique centrale 16%. En Afrique de l'Ouest, moins de 2% des éléphants connus du continent sont répartis dans 13 Etats de l'aire de répartition. La répartition sous-régionale des chiffres est disponible à la figure A1.

¹ <http://elephantdatabase.org>.

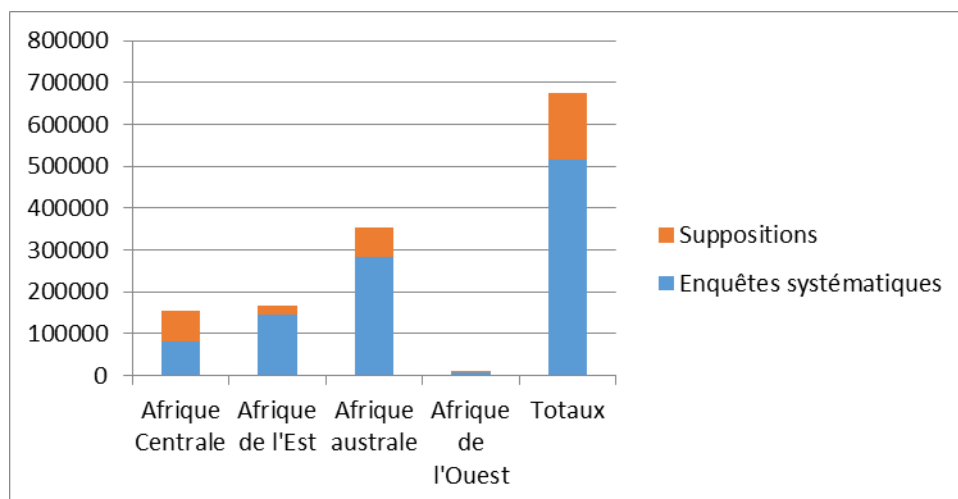


Figure 1 : Sommaire sous-régionale du nombre d'éléphants (www.elephantdatabase.org)

Résumés sous-régionaux

En Afrique centrale, le Congo, la République Démocratique du Congo et le Gabon détiennent la majorité des éléphants connus de la sous-région. Des études comparables n'ont été menées que dans quelques sites en Afrique centrale. Des baisses ont été observées dans un nombre des parcs en Afrique centrale, en particulier le Sanctuaire de la Faune de Bayang Mbo au Cameroun, au Parc national de Zakouma au Tchad et le Parc national Odzala Kokoua au Congo. Un exercice récent de modélisation a suggéré qu'il pourrait y avoir eu une baisse de 62% du nombre d'éléphants d'Afrique à travers l'Afrique centrale au cours des dernières 10 années (Maisels et al, 2013).

La majorité des éléphants connus en Afrique de l'Est sont en Tanzanie et au Kenya. Dans la sous-région, il y a eu plusieurs études comparables, mais à un niveau agrégé, aucune différence statistiquement significative n'a été observée.

En Afrique australe, le Botswana détient de loin la plus grande population dans la sous-région et sur le continent. Le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe détiennent encore de grandes populations d'éléphants. Les données sont rares en Angola et de petites populations persistent au Swaziland (où les éléphants ont été réintroduits en les années 1980s) et au Malawi. En raison de plusieurs études comparables en Afrique australe, il est possible de faire quelques observations préliminaires sur les tendances de cette sous-région. Bien que les chiffres semblent être en augmentation en Namibie et en Afrique du Sud, il semble y avoir des baisses initiales des populations au Zimbabwe et en Zambie.

Enfin, en Afrique de l'Ouest, il y a très peu de nouvelles études à signaler. L'on peut trouver la plus grande population d'éléphants dans le complexe transfrontalier de « W »-Arli-Pendjari-Oti-Mandouri-Keran (WAPOK) au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Seuls trois recensements comparables ont été menés au cours des 5 dernières années, et ils ne montrent pas de changement particulier dans ces sites.

Plans d'action et stratégies de conservation de l'éléphant

En 2010, le Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA) a été adopté par un consensus de tous les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant. Un Fonds pour l'éléphant d'Afrique a été mis en place pour financer la mise en œuvre du PAEA et il a donné plusieurs subventions grâce à deux cycles de financement. Au niveau sous-régional, les plans d'action régionaux sont en place en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. Les stratégies et les plans d'action nationaux ont été adoptés par 15 pays au cours des dix dernières années. La liste des stratégies est disponible dans le tableau A1.

Table 1. Plans de stratégie et la gestion

Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (2010)			
Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie pour la conservation des éléphants en Afrique centrale • Cameroon (2010) 	<ul style="list-style-type: none"> • Kenya (2012) • Tanzania (2012) 	<ul style="list-style-type: none"> • Southern Africa Regional Elephant Conservation and Management Strategy (2005) • Stratégie de gestion et conservation pour des éléphants de Afrique australe (2005) • Botswana (2003) • Mozambique (2010) • Namibia (2007) • Zambia (2003) 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de conservation pour des éléphants de Afrique de l'Ouest (2005) • Convention on Migratory Species West African Elephant Memorandum of Understanding (2005) • Convention sur les Espèces Migratrices, Protocole d'entente pour les éléphants de Afrique de l'Ouest (2005) • Benin (2005) • Burkina Faso (2003) • Cote d'Ivoire (2004) • Ghana (2000) • Guinea (2008) • Guinea-Bissau (2000) • Niger (2010) • Togo (2005)

Tendances de l'abattage illégal et son impact sur les populations d'éléphants

Introduction

Le programme de la CITES pour le Suivi de l'abattage illégal des éléphants, communément connu sous le nom de MIKE, a été créé par la Conférence des Parties (CdP) à sa 10^{ème} session (Harare, 1997), conformément aux dispositions de la résolution Conf.10.10 (Rev. CdP16) sur le commerce des spécimens d'éléphants. Le programme MIKE est géré par le Secrétariat de la CITES sous la supervision du Comité permanent de la CITES et mis en œuvre en collaboration avec l'UICN. Depuis que la mise en œuvre a commencé en 2001, MIKE a bénéficié d'un généreux soutien financier de l'Union européenne.

MIKE vise à informer et à améliorer la prise de décision sur les éléphants en mesurant les tendances dans les niveaux d'abattage illégal des éléphants, en identifiant les facteurs associés à ces tendances, et en renforçant les capacités pour la gestion des éléphants dans les Etats de l'aire de répartition. MIKE travaille dans un large échantillon de sites répartis sur l'aire de répartition dans 30 pays d'Afrique et 13 pays d'Asie. Il y a quelques 60 sites MIKE désignés en Afrique, qui comprennent des parcs nationaux et réserves du continent les mieux connus – tels que Chobe, Etosha, Kruger, Niassa, Ruaha, Selous, Luangwa Sud et Tsavo – ainsi que certaines de ses plus célèbres réserves naturelles, telles que Selous et Niassa. Dans l'ensemble, l'on estime que la population d'éléphants sur les sites MIKE représente entre 30% et 40% de la population d'éléphants du continent.

Les données de MIKE proviennent des informations reçues des patrouilles des écogardes et d'autres sources dans les sites MIKE désignés. Lorsque les écogardes trouvent la carcasse d'un éléphant, ils

identifient la cause de la mort et d'autres détails et remplissent des formulaires standardisés de carcasse qui sont ensuite soumis au programme MIKE. Une base de données de plus de 11.000 dossiers de carcasse a été mise en place pour les données recueillies jusqu'à présent, et fournit une base d'information substantielle pour l'analyse statistique.

MIKE évalue les niveaux relatifs de braconnage sur la base de la proportion d'éléphants abattus illégalement (PIKE), qui est calculée comme le nombre trouvé d'éléphants tués illégalement divisé par le nombre total de carcasses d'éléphants trouvées par les patrouilles ou d'autres moyens, réunie par année pour chaque site. En plus des estimations de la taille de la population et du taux de mortalité naturelle, on peut utiliser PIKE pour estimer le nombre d'éléphants tués et le taux de braconnage absolu.

Alors que PIKE fournit une mesure sensible de l'évolution du braconnage, elle peut être affectée par un certain nombre de biais potentiels liés à la qualité des données, les probabilités de détection des carcasses et d'autres facteurs, et donc les résultats doivent être interprétés avec prudence. Cependant, le fait que les résultats quantitatifs présentés ci-dessous sont en bon accord avec les données quantitatives disponibles dans le Système d'Information sur le Commerce des Eléphants (ETIS), ainsi que des informations qualitatives du Groupe de Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE de l'UICN, fait croire à la robustesse des résultats.

Tendances et niveaux de l'abattage illégal et l'impact sur les populations d'éléphants

La figure 1 montre les tendances temporelles empiriquement dérivées dans PIKE au niveau continental pour les sites MIKE d'Afrique, ayant des marges d'erreur (intervalle de confiance de 95%). Les données montrent une augmentation constante des niveaux de l'abattage illégal des éléphants à partir de 2006 et les plus hauts niveaux de braconnage en 2011 depuis que les enregistrements de MIKE ont commencé en 2002. En 2012 et au cours des six premiers mois de 2013, la tendance semble s'aplanir à des niveaux proches de ceux enregistrés en 2011. Les niveaux de PIKE étaient au-dessus de 0,5 en 2011, ce qui veut dire que plus de la moitié des éléphants trouvés morts étaient censés avoir été tués illégalement.

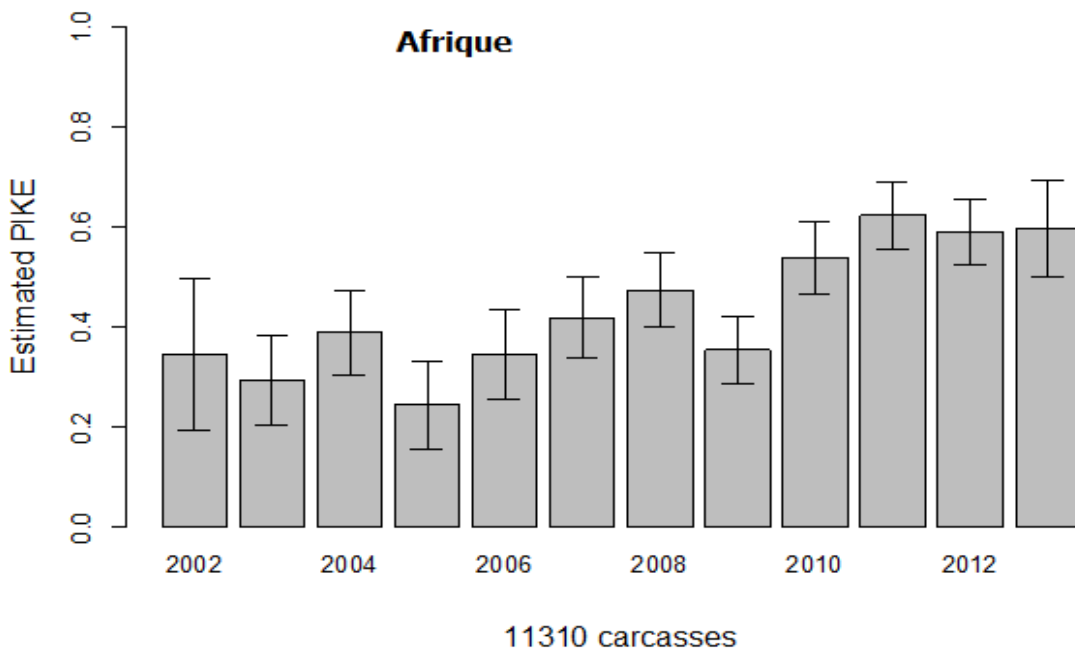


Figure 2. Les tendances de PIKE en Afrique avec des intervalles de confiance de 95%. Le nombre de carcasses sur lesquelles se fonde le tableau est affiché au bas de la figure.

Les différences des niveaux de braconnage entre les différentes sous-régions d'Afrique sont évidentes dans la figure 3, avec l'Afrique centrale montrant constamment les plus hauts niveaux de braconnage dans l'ensemble, en contraste avec l'Afrique australe, qui montre les niveaux globaux les plus bas. En Afrique de l'Est, où l'on a fourni le plus grand nombre d'enregistrements sur les carcasses, la tendance est très semblable à celle du continent. L'Afrique de l'Ouest, qui a la plus petite population d'éléphants, a présenté le plus petit nombre de rapports. Par conséquent, il y a un niveau élevé d'incertitude sur les estimations de PIKE dans cette sous-région, ce qui rend difficile la détermination de la tendance. Néanmoins, l'augmentation des niveaux de PIKE sont visibles dans les quatre sous-régions africaines au cours de la deuxième moitié de la période. Les niveaux de PIKE sont présenté dans la Figure 4.

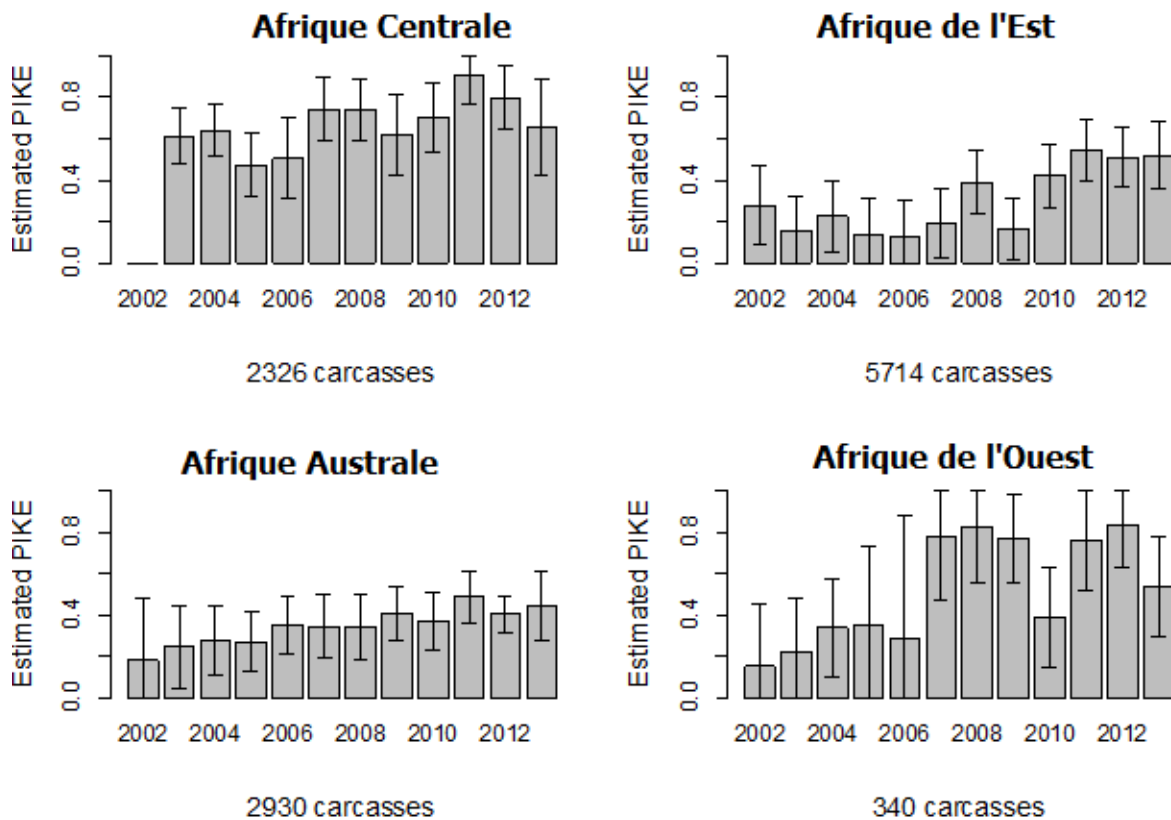


Figure 3. Tendances sous-régionales de PIKE avec des intervalles de confiance de 95%. Le nombre de carcasses sur lesquelles les graphiques sont basés est indiqué au bas de chaque graphique.

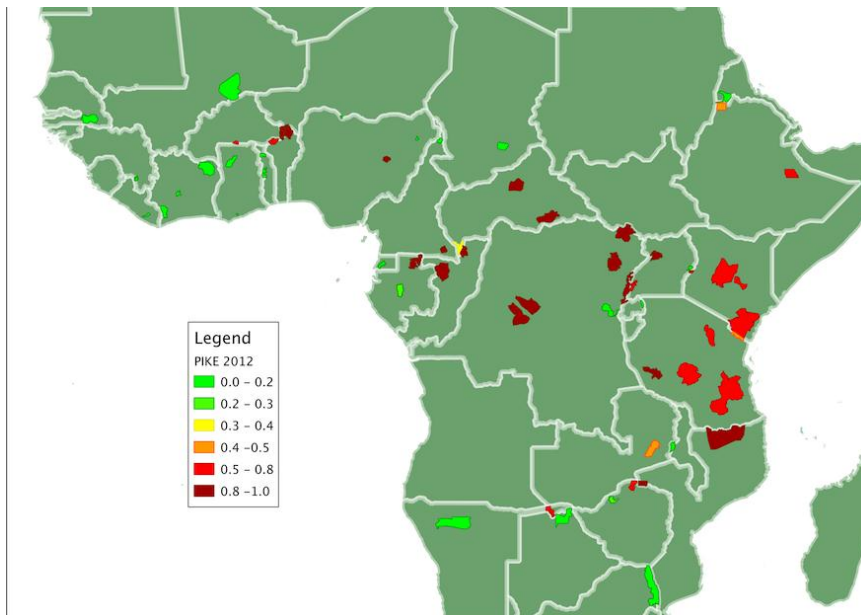


Figure 4. Niveaux de PIKE dans les sites MIKE en 2012.

Facteurs associés aux niveaux d'abattage illégal

Le programme MIKE a évalué statistiquement les relations entre les niveaux de PIKE et une large gamme de facteurs écologiques, biophysiques et socio-économiques sur le site, aux niveaux national et mondial. Trois de ces facteurs apparaissent toujours comme pouvant correctement prévoir les niveaux et les tendances du braconnage: la pauvreté au niveau du site, la gouvernance au niveau national et la demande pour l'ivoire illégal au niveau mondial. Les rapports quantitatifs entre PIKE et ces facteurs sont illustrés dans la figure 5.

La mortalité infantile humaine dans un site MIKE et ses alentours, qui est interprétée comme une extrapolation de la pauvreté au niveau du site, constitue la plus forte corrélation au niveau du site de PIKE, les sites ayant le plus haut niveau de pauvreté connaissant le plus haut niveau de braconnage d'éléphants. Cela donne à penser qu'il pourrait y avoir davantage de motivation à faciliter l'abattage illégal des éléphants ou à y participer dans les zones où les moyens d'existence des gens ne sont pas sûrs. En outre, cette relation met en évidence un lien étroit entre le bien-être des gens et les populations d'éléphants avec lesquels ils coexistent.

Au niveau national, la plus forte corrélation avec PIKE est la gouvernance, telle que mesurée par l'indice de perception de la corruption de Transparency International (IPC). Les niveaux élevés de braconnage sont plus courants dans les pays où la gouvernance est médiocre, et vice-versa. Il y a probablement un lien de causalité, selon lequel la mauvaise gouvernance facilite l'abattage illégal des éléphants et les mouvements de l'ivoire illégal, que ce soit par une lutte inefficace contre la fraude ou par une complicité active des cadres sans scrupules.

En fin de compte, l'abattage illégal des éléphants pour l'ivoire est motivé et soutenu par la demande des consommateurs qui sont prêts à payer pour l'ivoire illicite. Les analyses ETIS indiquent que, au cours des dernières années, la Chine est devenue le premier consommateur mondial de l'ivoire illicite. Cela est corroboré par le fait que les tendances temporelles de PIKE sont fortement liées aux structures des dépenses de consommation dans ce pays. Cette relation ne tient pas pour les autres marchés de destination traditionnels de l'ivoire (à savoir l'Europe, les Etats-Unis ou le Japon) ou pour les pays connus pour être d'importants points de transit dans la chaîne du commerce de l'ivoire (la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande ou le Vietnam). Les tendances temporelles de PIKE sont également fortement corrélées à une autre variable liée à la demande, à savoir les tendances des saisies d'ivoire à grande échelle telles que rapportées par ETIS.

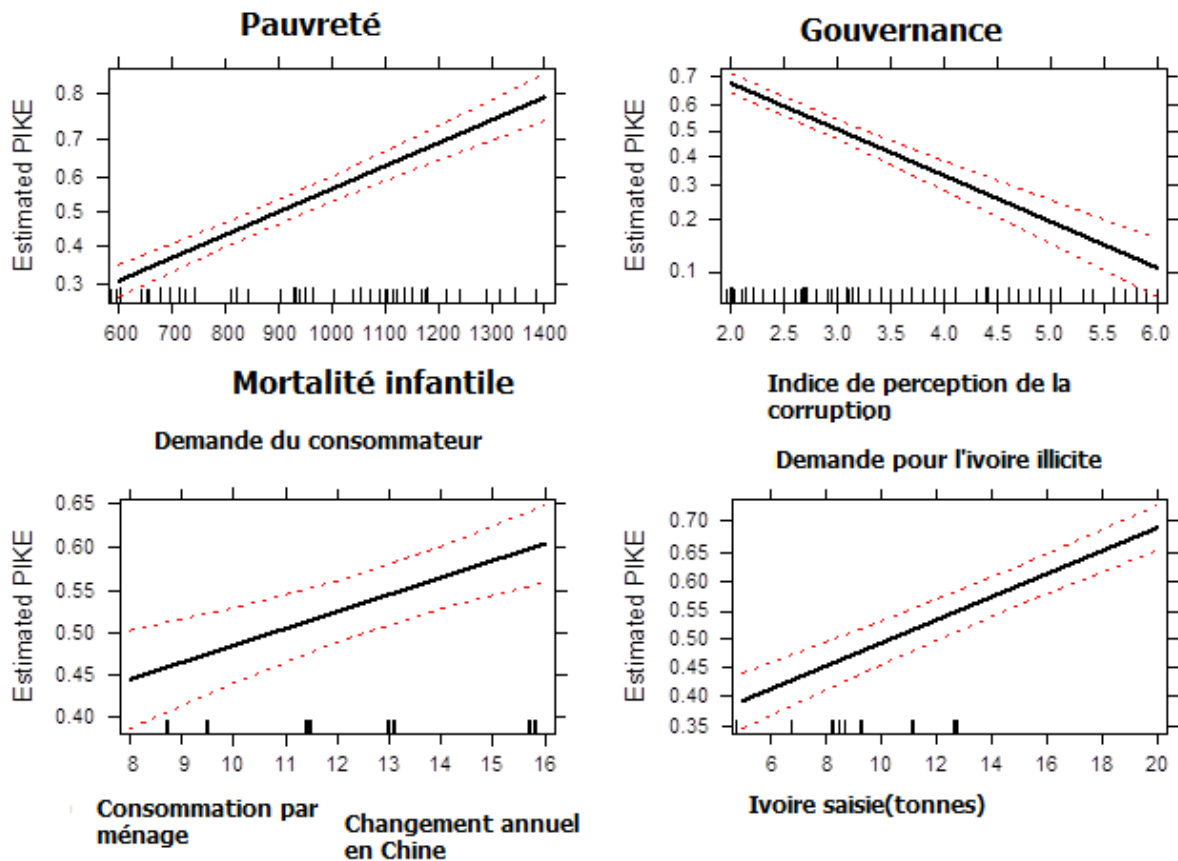


Figure 5. Rapports entre PIKE et la pauvreté, la gouvernance et les co-variables de la demande. Pour chaque graphique, toutes les autres variables sont maintenues constantes à leurs moyens. Les lignes en pointillé représentent les intervalles de confiance.

Ces trois facteurs - la pauvreté, la gouvernance et la demande - expliquent plus de presque deux tiers de la variation observée dans les niveaux PIKE sur les sites africains. La pauvreté et la gouvernance expliquent la répartition spatiale des niveaux de braconnage, alors que la demande explique la tendance temporelle. Alors que les relations empiriques démontrées par les analyses de MIKE ne sont pas nécessairement un lien causal direct, elles fournissent une bonne base à partir de laquelle l'on peut étudier le lien de causalité. Les facteurs identifiés dans l'analyse MIKE sont au moins susceptibles de faciliter ou de fournir des incitations pour l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire.

L'impact du braconnage sur les populations d'éléphants

Un modèle statistique basé sur les variables décrites ci-dessus peut être utilisé pour estimer le taux de braconnage absolu, ainsi que le nombre d'éléphants tués en une année donnée. Les niveaux de PIKE modélisés pour 2012 se traduisent par près de 15.000 éléphants tués illégalement dans tous les sites MIKE d'Afrique au cours de cette seule année, soit environ 7,4% de la population totale d'éléphants dans ces sites. Comme les populations d'éléphants augmentent rarement à plus de 5% par an, le modèle suggère que ce niveau de prélèvement impliquerait que l'ensemble de la population dans les sites MIKE risque d'avoir diminué d'environ 2,4% en 2012.

Comme la figure 6 le montre, le modèle estime que le seuil de viabilité a été franchi en 2010, et que les taux de braconnage restent au-dessus du seuil du taux de croissance de la population depuis lors. Il est donc probable que les populations dans les sites MIKE peuvent être en net recul depuis lors. Toutefois, cela ne signifie pas une baisse à chaque site, simplement une baisse en moyenne. Aucune tentative n'a été faite pour extrapoler ces estimations au-delà des sites MIKE ; les données provenant de sites supplémentaires seraient nécessaires pour calibrer le modèle.

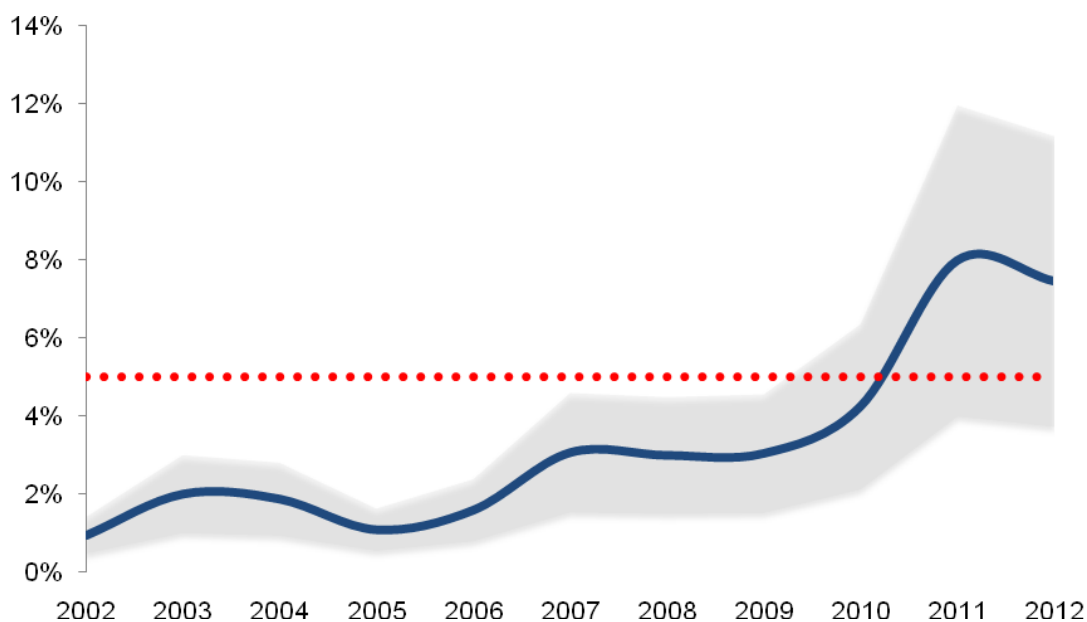


Figure 6. Les taux de braconnage absolus estimés tels que prédits par le modèle. La ligne en pointillés représente le taux de croissance annuel de la santé des populations (5%). Le taux de braconnage dépassant ce taux de croissance signifie une baisse nette de la population.

Tendances et développements dans le commerce illégal de l'ivoire

Introduction

Le Système d'information du commerce des éléphants (ETIS) détient la plus grande collection de rapports sur les saisies des produits issus des éléphants depuis 1989 jusqu'à ce jour dans le monde. Sur les 20.708 enregistrements dans ETIS, 14.070 saisies d'ivoire brut ou travaillé distinctes dans 72 pays ou territoires ont été utilisées pour cette analyse de tendance couvrant la période 1996-2012. 1996 est la dernière année complète où toutes les populations d'éléphants d'Afrique ont été inscrites à l'Annexe I de la CITES. Les données utilisées dans cette analyse comprennent 2437 enregistrements de plus que l'analyse de la tendance présentée à la CdP16 de la CITES en mars 2013 (voir Milliken et al, 2012).

La Figure 7 représente les données brutes dans ETIS, indiquant le nombre de saisies et le poids estimé de l'ivoire saisi chaque année depuis 1989. En raison de biais inhérents aux données brutes, ce chiffre ne devrait pas être interprété comme une tendance ; il ne suggère pas non plus des quantités commerciales absolues au fil du temps. Avec seulement 206 dossiers, 2013 était déficitaire en données et ne figure pas dans cette analyse de tendance, mais sera discutée séparément car ces données constituent déjà une quantité considérable d'ivoire.

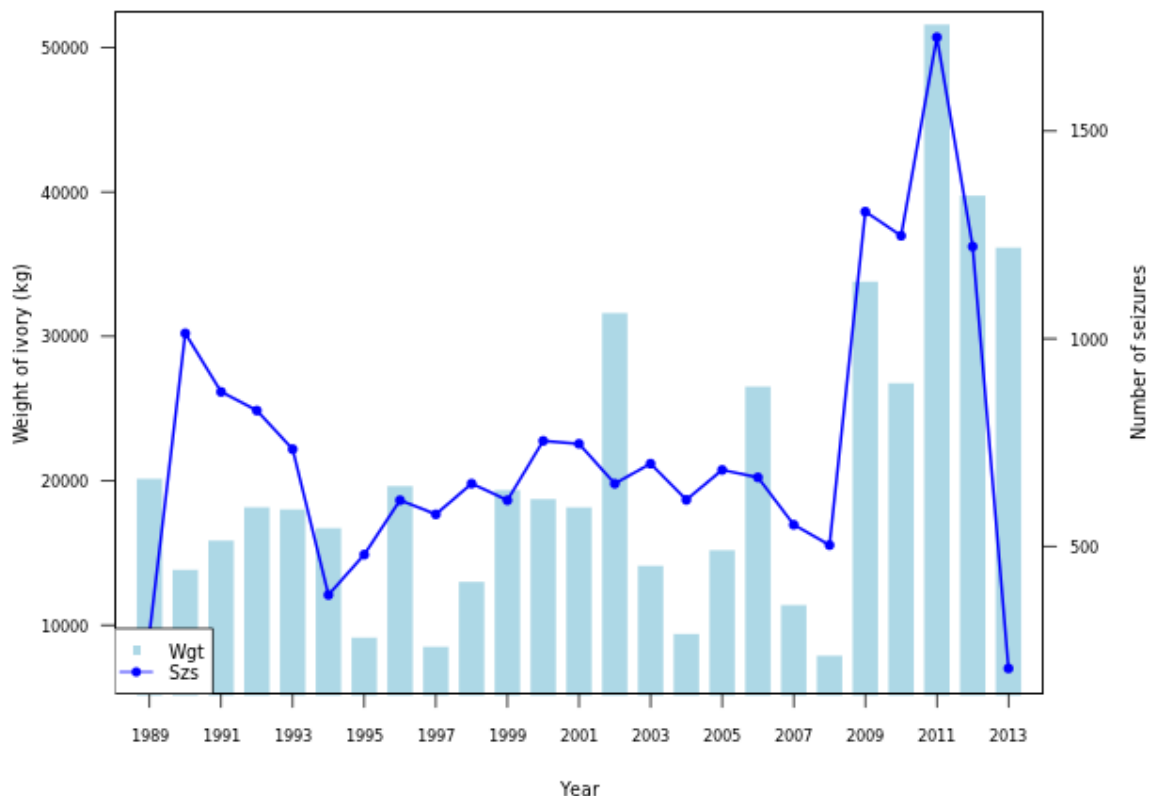


Figure 7: poids estimé de l'ivoire et nombre de cas de saisie par an, 1989-2013 (ETIS 14 octobre 2013)

L'analyse des tendances

Méthodes:

La méthodologie utilisée pour l'analyse des tendances, qui est décrite dans Underwood et al, 2013, a également été utilisée pour produire les tendances d'ETIS présentées à la CdP16 de la CITES. A cet égard, les données ont été évaluées en fonction du type d'ivoire, brut ou travaillé, en trois différentes catégories de poids: moins de 10 kg; entre 10 kg et moins de 100 kg; et supérieur ou égal à 100 kg. Les données ont ensuite été ajustées pour le biais à l'aide d'une estimation statistique des «taux de saisie» relatifs et «taux de déclaration» pour chaque pays/territoire pour chaque année, puis lissées pour réduire les anomalies qui ne sont pas indicatives des tendances générales.

L'indice de transaction - évaluation de la fréquence du commerce illégal de l'ivoire:

L'indice de transaction dans la figure 8 est une mesure relative de l'activité du commerce illégal mondial de l'ivoire au cours des 17 dernières années. Dans cette représentation, 1998, l'année avant la première vente unique de la CITES, est la référence fixée à 100. La meilleure estimation du commerce chaque année est indiquée par le point gras, tandis que les lignes verticales représentent les limites de confiance à 90%. Dans l'ensemble, les limites de confiance restent tendues, à l'exception des résultats de 2011 et 2012, mais il est intéressant de noter que pour 2010 et 2011, le degré d'incertitude est maintenant inférieur à l'estimation pour ces années présentée dans l'analyse de la CITES pour la CdP16. Alors que les données pour 2011 sont maintenant plus complètes, et il y a une année supplémentaire pour aider à «fixer» ces résultats avec plus de confiance, 2012 représente encore un ensemble de données quelque peu incomplètes et c'est la dernière année dans cette séquence, ce qui donne typiquement lieu à plus d'incertitude.

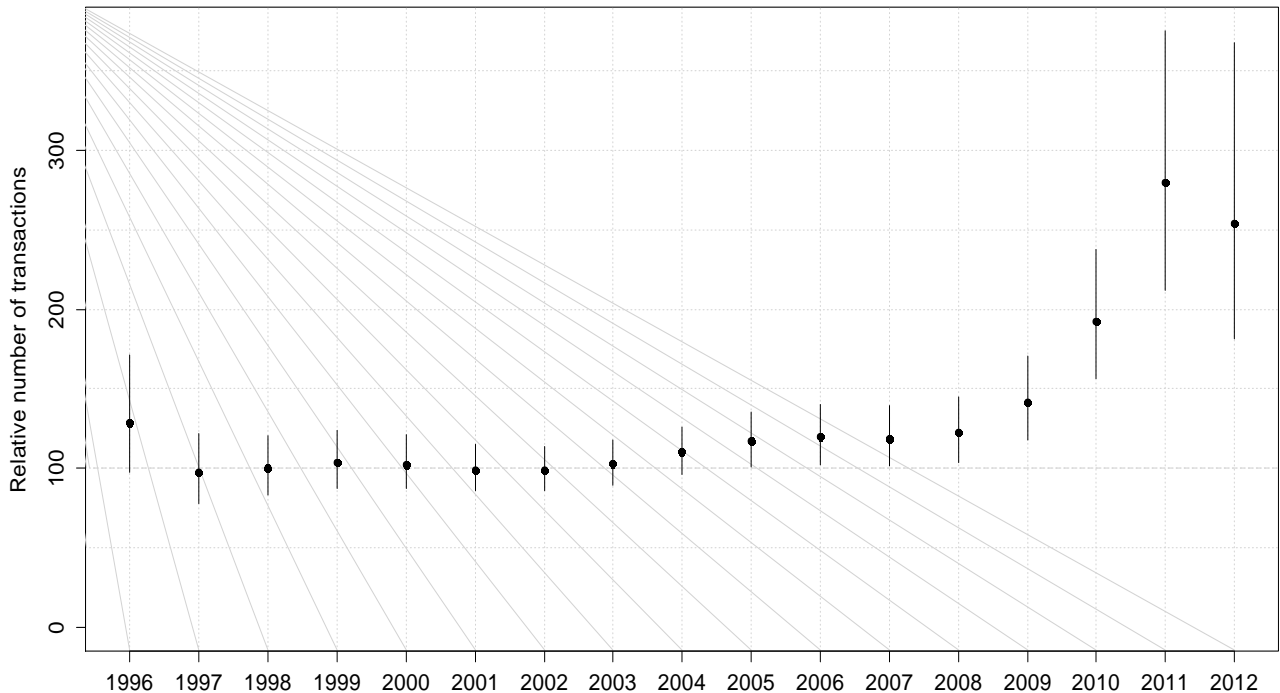


Figure 8 : Estimation de l'activité du commerce illégal de l'ivoire, de 1996 à 2012, montrant des intervalles de confiance à 90% (Indice de Transaction d'ETIS, 14 octobre 2013)

La tendance générale est remarquablement cohérente avec les résultats de la CdP16 de la CITES, avec 2011 représentant près de trois fois plus de commerce illégal de l'ivoire qu'en 1998, et 2010, presque deux fois plus d'activité. L'activité du commerce illicite de l'ivoire en 2012 est deux fois et demie supérieure à ses niveaux de 1998, même si une légère baisse est suggérée depuis 2011. Toutefois, comme les intervalles de confiance à 90% pour ces deux dernières années se chevauchent pour la plupart, on soupçonne que l'activité commerciale en 2012 a été remarquablement stable à un niveau élevé. Cette interprétation est en outre renforcée par le fait que les données de 2012 représentent 30% de moins d'enregistrements de saisie par rapport à 2011, mais la valeur moyenne de l'Indice de Transaction pour 2012 n'est que 10 % inférieure à celle de 2011. L'activité du commerce illicite de l'ivoire est restée robuste, et donc inquiétante tout au long de 2012.

En regardant plus précisément ce qui a changé depuis 2011, la figure 9 présente les tendances d'activité commerciale qu'on trouve pour chacune des catégories de poids de l'ivoire. En termes généraux, le commerce de l'ivoire brut est associé au mouvement de l'ivoire entre les états de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, à travers les mêmes états et à partir des pays / territoires de transit jusqu'aux centres de traitement qui sont le plus souvent en Asie. Les transactions du commerce de l'ivoire travaillé se rapportent à la consommation de l'ivoire sur les marchés en Afrique, en Asie et dans d'autres parties de la planète, y compris le commerce des objets d'art touristiques où les articles en ivoire travaillé sont transportés partout dans le monde. En termes de transactions d'ivoire brut, la baisse des petites opérations d'ivoire brut apparue en 2011 est évidente, tandis que les transactions de la catégorie de l'ivoire moyen brut montre une croissance accrue ce qui suggère une plus grande agrégation d'ivoire dans le commerce et explique probablement la diminution des petites transactions d'ivoire brut dans une certaine mesure. Il existe des preuves d'un déclin dans les grandes opérations d'ivoire brut en 2012, par rapport à 2011. Cette baisse pourrait s'expliquer par des décalages en termes de rassemblement de grands chargements d'ivoire dont le poids moyen des saisies de plus de 500 kg a augmenté d'environ 15 % au cours de cette période par rapport à l'année précédente, selon les données disponibles (tableau 2, p16). La baisse en 2012 de la catégorie de petit ivoire travaillé, qui contribue le plus à l'activité du commerce illégal de l'ivoire chaque année, est probablement un facteur moins important lorsqu'on considère l'intervalle de confiance car il chevauche généralement avec celui de 2011. Cependant, la catégorie de l'ivoire moyen travaillé semble représenter une plus grande baisse réelle, tandis que la catégorie du grand ivoire travaillé indique un certain niveau de croissance,

même si, encore une fois, l'intervalle de confiance est très grand, donc il y a moins de certitude sur la tendance dans cette classe d'ivoire.

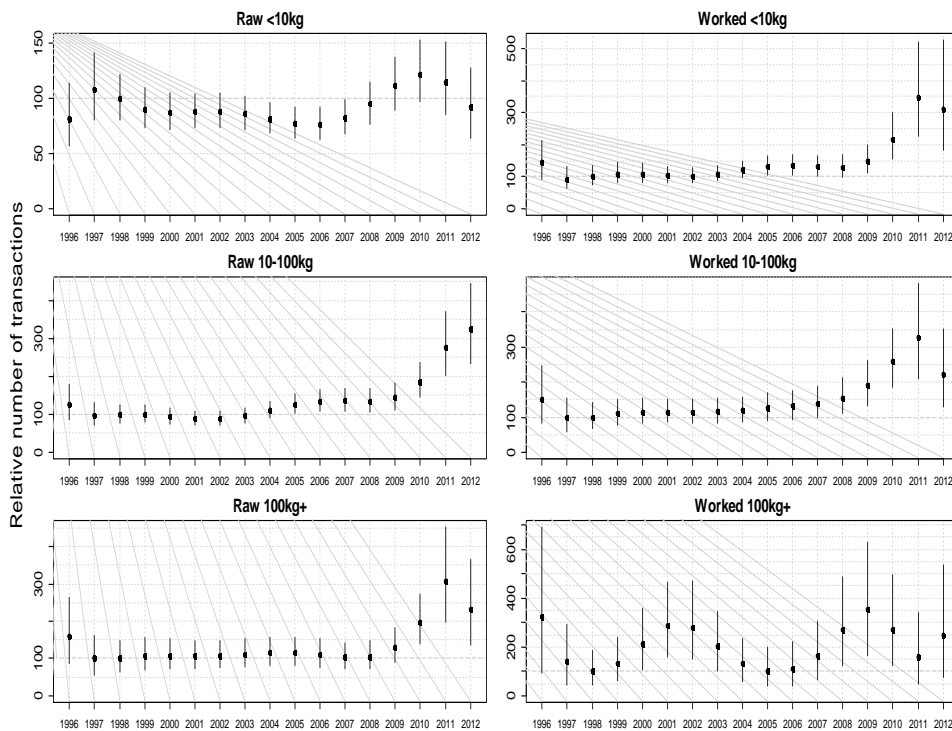


Figure 9: Estimation de l'activité du commerce illicite de l'ivoire pour chaque classe de l'ivoire, de 1996 à 2012, montrant des intervalles de confiance à 90% (Indice de transaction d'ETIS, 14 octobre 2013)

L'indice du poids - évaluation de l'ampleur du commerce illicite de l'ivoire

La figure 10 présente une estimation du poids moyen pour toutes les classes d'ivoire par an avec 1998 fixée à 100. Cette figure représente des valeurs relatives (non absolues) pour la quantité d'ivoire échangée illégalement donc le modèle, plus que les poids relatifs, est ce qui est remarquable. Dans l'ensemble l'indice du poids et l'indice de transaction sont très similaires. Il y a une stabilité relative de la quantité d'ivoire dans le commerce illégal en 2007, mais après cela on voit une ascension assez forte, même si une baisse d'un certain degré est indiquée en 2012. Encore une fois, les limites de confiance pour les deux dernières années sont considérables (non représentées sur la figure) et il y a moins de certitude en ce qui concerne les estimations moyennes, ce qui suggère que la diminution pourrait ne pas être importante et que le commerce reste en fait assez stable à un niveau élevé. La classe du grand ivoire brut contribue le plus à l'indice du poids, ce qui est cohérent avec les résultats de la CdP16 de la CITES dans lesquels on a observé que les saisies d'ivoire à grande échelle sont celles qui poussent la tendance du commerce de l'ivoire vers le haut. Encore une fois, on estime que la quantité d'ivoire illégal dans le commerce en 2011 est presque trois fois le niveau qu'on avait dans le commerce en 1998, tandis que 2012 représente environ deux fois et demi de plus.

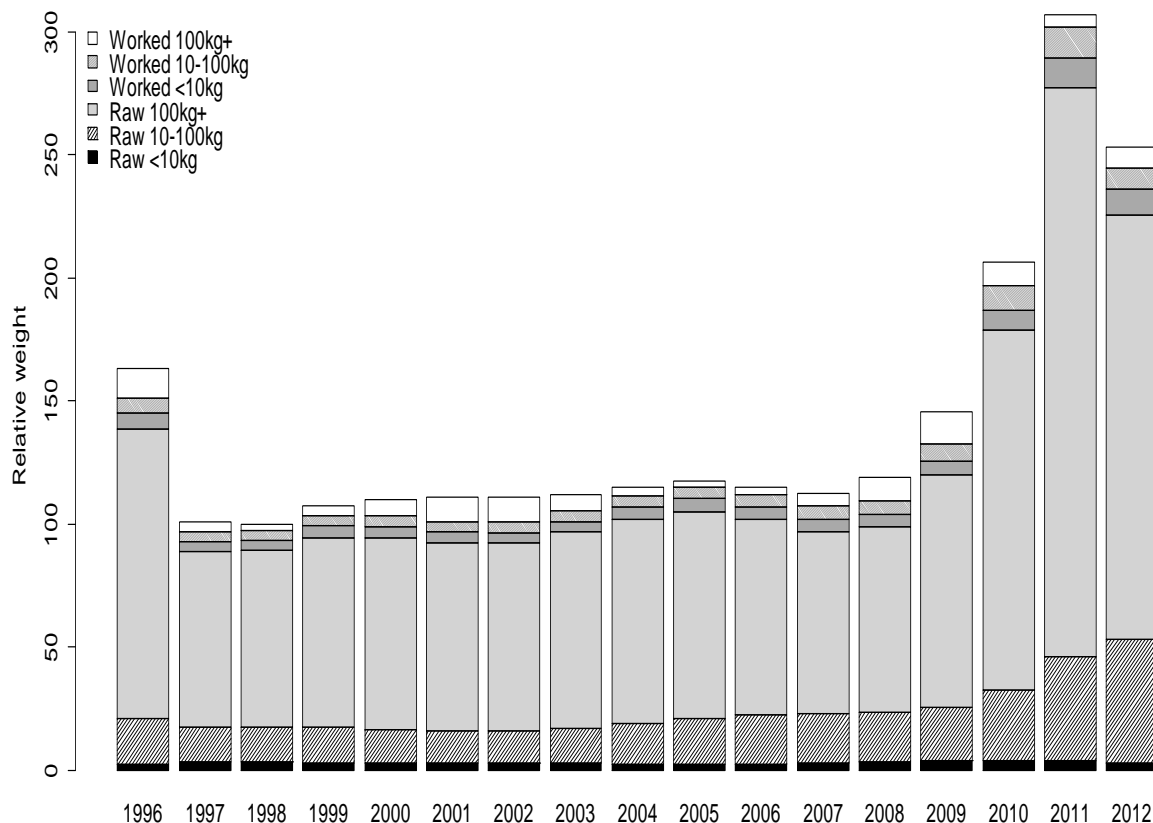


Figure 10: estimation moyenne du poids du commerce illicite de l'ivoire combinant toutes les catégories de poids par types d'ivoire, de 1996 à 2012 (Index du Poids d'ETIS 14 octobre 2013)

Evaluation des saisies d'ivoire à grande échelle et les routes commerciales

La fréquence des saisies d'ivoire à grande échelle, dans lesquelles 500 kg ou plus d'ivoire brut ou travaillé (en termes d'équivalent en ivoire brut²) sont saisis par une seule intervention de la police, a considérablement augmenté depuis 2000. Avant 2009, une moyenne de cinq et jamais plus de sept de ces événements se sont produits chaque année, mais à partir de 2009, une moyenne de 15 et jusqu'à 21 saisies d'ivoire à grande échelle ont eu lieu chaque année, selon les données d'ETIS (Figure 11). Le tableau 2 présente des données résumées sur les 76 grandes saisies d'ivoire qui ont eu lieu à partir de 2009 jusqu'au 15 novembre 2013. Même si pour 2013 les données sont insuffisantes et non incluses dans l'analyse des tendances, déjà 18 grandes saisies ont donné une plus grande quantité d'ivoire que toute autre année précédente remontant à 1989. Que cela constitue une augmentation du volume des échanges illégaux réels ou par contre reflète l'amélioration de la lutte contre la fraude dans certains pays / territoires pourrait être mieux compris à l'avenir en utilisant des données de polarisation ajustées dans une analyse des tendances utilisant la méthodologie décrite dans Underwood et al, 2013. Cependant, nous savons, d'après les données de polarisation ajustées pour estimer les tendances, que la hausse brusque en termes de poids de l'ivoire saisi entre 2009 et 2011, représente une augmentation de l'activité illégale qui est attribuée aux saisies dans la classe du grand poids de l'ivoire. En outre, comme décrit précédemment (Milliken et al, 2012), ces saisies sont révélatrices de la présence du crime organisé dans le commerce illicite de l'ivoire et impliquent souvent un approvisionnement en ivoire basé en Afrique et géré à partir de l'Asie. A cet égard, les données brutes sur les saisies d'ivoire à grande échelle représentent des preuves du crime de commerce de l'ivoire orchestré par des agents criminels transnationaux. Puisque que les saisies à grande échelle d'ivoire génèrent habituellement une couverture médiatique et sont connues peu de temps après qu'elles ont

² Les valeurs de l'équivalent de l'ivoire brut résultent de la conversion des produits d'ivoire travaillé en valeurs d'ivoire brut pour rendre compte de la perte d'ivoire pendant le traitement pour qu'on puisse combiner de manière significative les poids d'ivoire brut et travaillé pour des buts analytiques.

eu lieu, leur suivi sert comme une sorte d'indicateur rudimentaire «d'alerte précoce» du commerce illicite de l'ivoire dans son ensemble. Pour cette raison, les données de 2013 sont considérées avec beaucoup d'inquiétude et pourraient être une indication que le commerce illégal de l'ivoire continue d'augmenter. Une évaluation définitive de cette question sera possible à l'avenir quand l'analyse des tendances sera élargie pour inclure 2013.

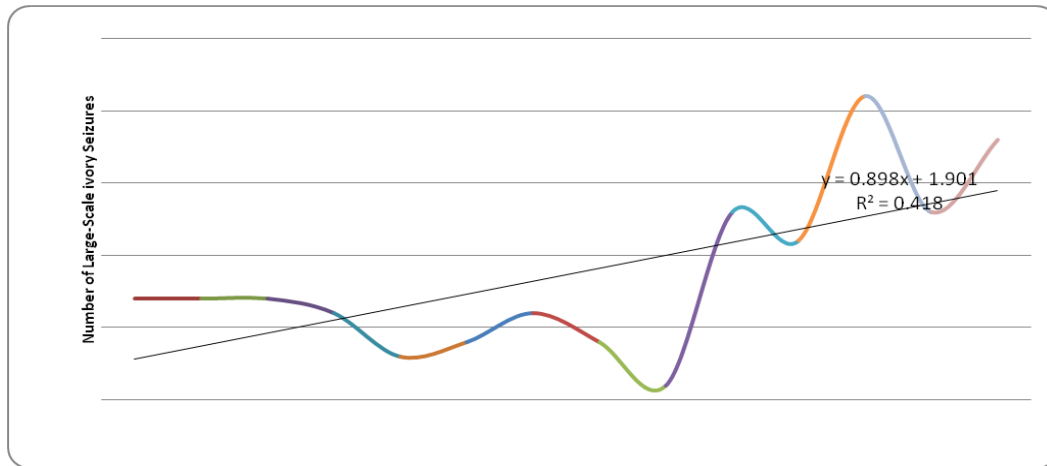


Figure 11 : Nombre de saisies d'ivoire à grande échelle (>500 kg) par année, 2000 -2013 (ETIS 15 novembre 2013)

Tableau 12: Nombre et poids des saisies d'ivoire à grande échelle (>500 kg) par année et par mode de transport, de 2009 à 2013 (ETIS, 15 novembre 2013)

Année	Air		Mer		Terre		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
2009	3	2.364	7	15.915	3	3.898	13	22.177
2010	4	6.390	6	8.035	1	616	11	15.041
2011	3	3.808	16	27.939	2	3.084	21	34.831
2012	1	601	9	17.683	3	6.565	13	24.849
2013	1	797	11	31.069	6	9.808	18	41.674
Total	12	13.960	49	100.641	15	23.971	76	138.572
%	0,16	0,10	0,64	0,73	0,20	0,17		

Note: Les données présentées dans ce tableau couvrent une période différente de celle décrite dans la Figure 6 ci-dessus, ici les données de 2013 représentent les saisies supplémentaires qui ont eu lieu entre le 14 octobre et le 15 novembre 2013.

Environ deux tiers des grandes saisies d'ivoire en nombre, et trois quarts en poids, sont transportés par conteneurs à partir des ports maritimes. Cela pose un défi majeur à la lutte efficace contre la fraude car seulement un faible pourcentage (moins de 5%) des conteneurs dans le commerce est effectivement inspecté et les méthodes pour détecter la contrebande d'ivoire, comme l'évaluation des risques, le profilage, le ciblage et les chiens renifleurs, ne sont pas couramment utilisés. Il est décevant de constater que, jusque très récemment, presque aucune des saisies d'ivoire à grande échelle ne donne lieu à des enquêtes réussies des criminels derrière ces transactions. Cependant, certaines affaires récentes de grande envergure en Chine, en Tanzanie et en Ouganda, ont abouti à l'arrestation de suspects. Les saisies d'ivoire à grande échelle représentent le crime du commerce illégal de l'ivoire le plus important à résoudre.

Les informations disponibles concernant la route commerciale des expéditions individuelles qui ont été saisis peut varier considérablement. Dans certains cas, seul le pays dans lequel la saisie a été

effectuée est connu, dans les autres, la route d'où l'envoi a été mis en place pour sa destination finale est prévue, impliquant ainsi plusieurs pays. Il est important de comprendre que l'absence d'une route de commerce particulier ne signifie pas nécessairement qu'il n'y avait pas de mouvements d'ivoire à grande échelle le long d'une telle route, mais plutôt que ce commerce n'a pas été détecté par les agences d'application de la loi, ou qu'une partie de la route de commerce n'a pas été enregistrée dans les données. L'apparition de nouvelles routes commerciales peut-être parce que les agences d'application de la loi ont amélioré leur capacité à détecter les crises au long de ces routes. Malheureusement, il n'est pas possible de produire des routes commerciales - corrigé pour le biais - qui seraient nécessaires pour fournir une interprétation complète. Néanmoins, il est toujours utile d'examiner les routes commerciales, qui sont inhérentes aux données sur les saisies, tout en reconnaissant leurs limites.

Il semble que les routes commerciales utilisées pour les grands mouvements d'ivoire ont considérablement changé depuis 2000. Dans la première partie de la décennie (figure E6), il y avait une activité considérable émanant des ports sur l'Océan Atlantique en Afrique centrale et occidentale, en particulier Douala au Cameroun, Lagos au Nigeria et Accra au Ghana, et de la République Démocratique du Congo vers la Belgique mais par l'air. Les mouvements d'ivoire en Afrique impliquaient un nombre de pays et le trafic entre le Soudan et l'Egypte, un important marché d'ivoire non réglementé, a aussi été observé. Sur la côte est de l'Afrique, la Tanzanie, le Kenya et le Mozambique émergent aussi au cours de cette période comme des exportateurs d'ivoire provenant du continent africain. Cependant, l'Afrique du Sud est le pays le plus important en raison d'un mouvement exceptionnel de 7,1 tonnes d'ivoire en provenance du Malawi par le port de Durban vers Singapour, et de là pour une réexpédition vers le Japon. Le Japon a également saisi l'ivoire en transit en provenance de la Corée du Sud. En comparaison, le commerce de la Chine est modeste en ce moment, mais la destination finale pour environ 40% des saisies effectuées au cours de cette période restent inconnue. Fait intéressant, certains chargements d'ivoire destinés à la Chine transitaient par l'Europe, probablement en raison du fait que les routes commerciales directes en provenance d'Afrique étaient moins développées à l'époque.

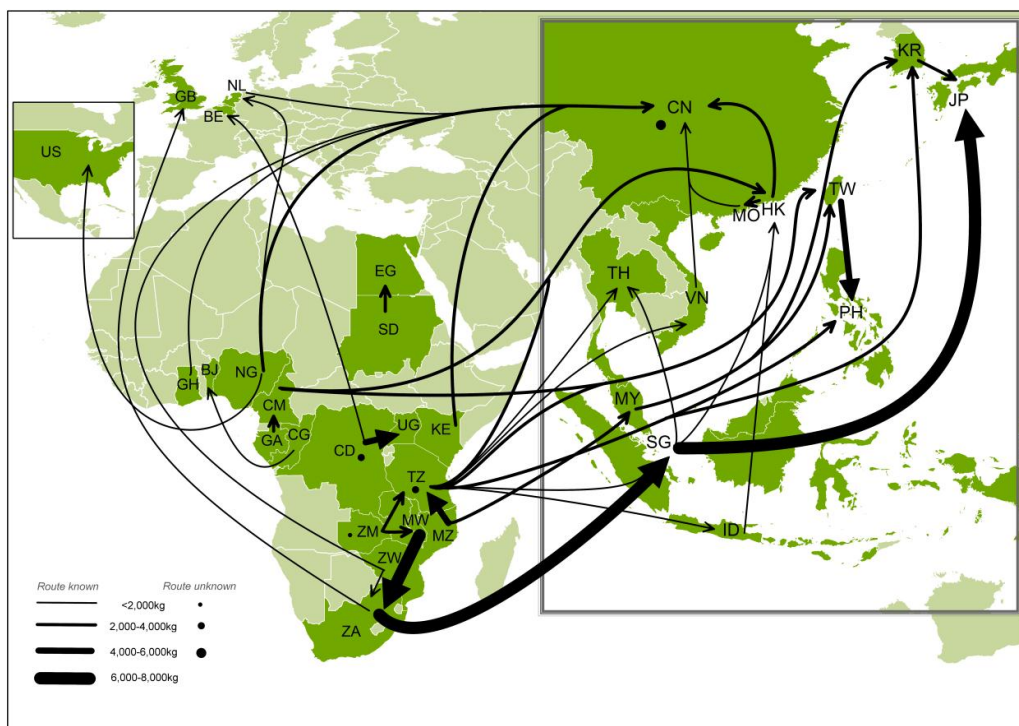


Figure 12 : Les routes commerciales des saisies d'ivoire à grande échelle (>500 kg), 2000-2008 (ETIS, 03 novembre 2013)

Remarque: L'encart de la carte de l'Asie est à une échelle plus grande que le reste de la carte, la plupart des échanges du CG, CM, GH, KE, MZ, NG, TZ et ZA est par la mer, même si les flèches directionnelles traversent les continents.

Dans la période de 2009 à 2011 (figure 13), il y a un changement profond vers les ports de l'Océan Indien de Dar-es Salaam et Zanzibar en Tanzanie, avec la plupart du commerce tanzanien d'abord dirigé vers la Malaisie comme principal pays de transit, mais aussi certains chargements vont aux Philippines, un autre pays de transit, tandis que d'autres chargements sont envoyés directement en Chine. Le commerce en provenance de Mombasa au Kenya se développe pendant cette période avec de multiples chargements transitant en Malaisie, au Viet Nam, au Cambodge et aux Emirats Arabes Unis, alors qu'on observe également un commerce directe avec les marchés finaux en Thaïlande et en Chine. Il existe des preuves qui montrent que la Ville du Cap en Afrique du Sud envoie de l'ivoire en Malaisie. En effet, la Malaisie est le pays de transit primordial et à partir de là, la plus grande partie de l'ivoire est redirigée vers le Viet Nam ou Hong Kong avant d'atteindre la Chine. En général, le commerce en provenance de l'Afrique de l'Ouest a beaucoup diminué, mais les pays d'Afrique orientale et australe sont actifs dans le commerce grâce à une variété de mouvements intérieurs de l'ivoire. En termes de marchés d'utilisation finale, le Japon abandonne complètement, mais la Chine règne en maître, avec un flux secondaire moindre d'ivoire en Thaïlande, un autre marché d'utilisation finale. Le commerce transfrontalier entre la Chine et le Viet Nam, monte brusquement pendant cette période.



Figure 13: Les routes commerciales pour les saisies d'ivoire à grande échelle (>500 kg) 2009 -2011 (ETIS, 03 novembre 2013)

Remarque: L'encart de la a carte de l'Asie est à une échelle plus grande que le reste de la carte, la plupart des échanges du KE, du NG, de TZ et de ZA est par la mer, même si les flèches directionnelles traversent les continents.

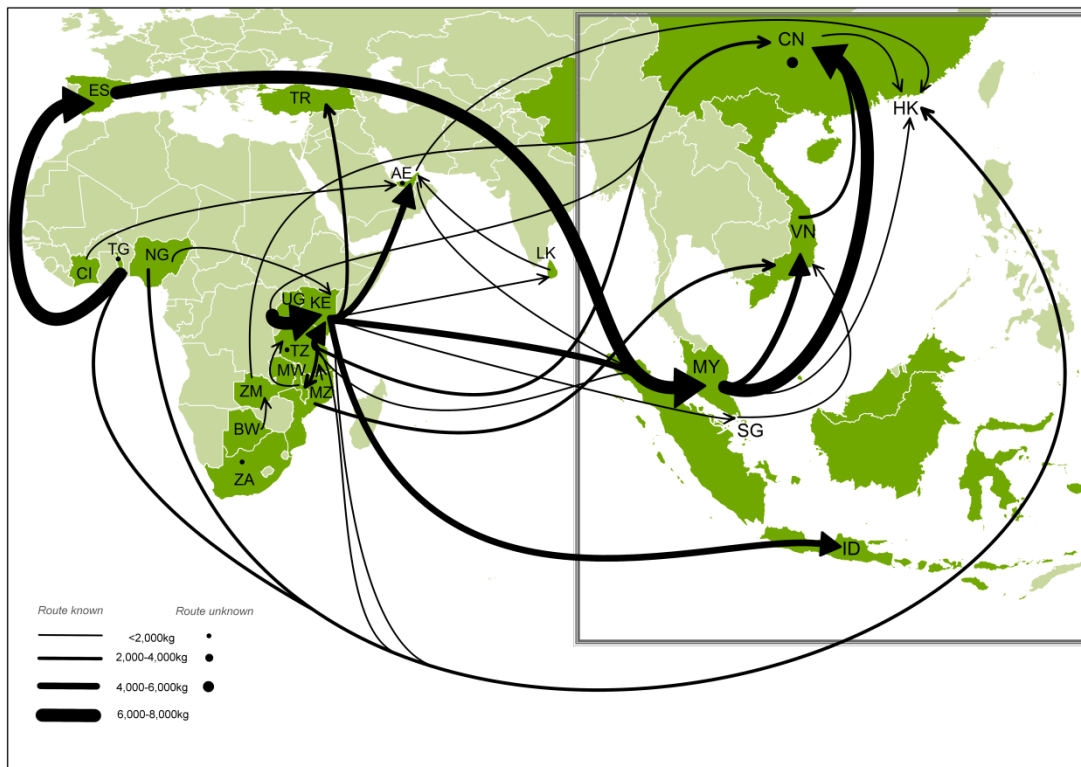


Figure 14: Les routes commerciales des saisies d'ivoire à grande échelle (>500 kg) de 2012-2013 (ETIS, 03 novembre 2013)

Remarque: La carte d'insertion de l'Asie est à une échelle plus grande que le reste de la carte, la plupart des échanges de CI, KE, MZ, NG, TG, TZ et ZA est par la mer, même si les flèches directionnelles traversent les continents.

Pendant la période de 2012 à 2013 (figure E8), la Tanzanie est toujours fortement impliquée dans le commerce, mais le port de Mombasa au Kenya devient le conduit principal à travers lequel les grands flux d'ivoire sortent d'Afrique. La Malaisie continue d'être le principal pays de transit en Asie, avec le trafic allant directement en Chine ou dans une moindre mesure, vers la Chine via le Viet Nam. Mais de nouveaux acteurs de transit, l'Indonésie et le Sri Lanka émergent peut-être comme des solutions de rechange à la Malaisie. Dans le même temps, le commerce à travers le Moyen-Orient, qui a commencé à se développer dans la période de 2009 à 2011 prend de l'ampleur avec les Emirats Arabes Unis jouant un rôle de premier plan. Hong Kong fonctionne également comme un point de transit important avant que l'ivoire n'atteigne la Chine, qui est sans conteste la principale destination finale. En Afrique, les organisations criminelles responsables de ce commerce illégal semblent s'adapter à des changements par l'exploration de nouveaux pays comme le Togo et la Côte d'Ivoire comme points de sortie d'Afrique, et des pays comme l'Espagne et la Turquie comme pays de transit pour masquer le fait que les chargements proviennent d'Afrique. Divers pays d'Afrique orientale et australe continuent à être très actifs en termes de mouvements intérieurs de l'ivoire, ce qui pourrait refléter des changements dans les habitudes du braconnage.

Liste des contributeurs

- Julian Blanc du Programme MIKE de la CITES
- Ken Burnham, Université de l'Etat du Colorado
- Holly Dublin, Groupe de Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE de l'IUCN
- Tom Milliken, TRAFFIC International
- Peter Mwangi, Groupe de Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE de l'IUCN
- Louisa Sangalakula, TRAFFIC-International Afrique
- Diane Skinner, Groupe de Spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la CSE de l'IUCN
- Fiona Underwood, Consultant indépendante en statistique

Références

Blanc, J.J., Barnes, R.F.W., Craig, G. C., Dublin, H.T., Thouless, C.R., Douglas-Hamilton, I. and Hart, J.A. (2007). African Elephant Status Report 2007: an update from the African Elephant Database. Occasional Paper Series of the IUCN Species Survival Commission, No. 33. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland. vi + 276 pp.

Blanc, J. 2008. *Loxodonta africana*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 11 November 2013.

CITES (2011). SC61 Doc 44.2. Status of the Elephant Populations, Levels of Illegal Killing and the Trade in Ivory: Report to the Standing Committee of CITES. Annex 1. Sixty-first meeting of the Standing Committee. Geneva, Switzerland, 15-19 August 2011.

CITES (2012). SC62 Doc 46.1. Elephant conservation, illegal killing and ivory trade: Report to the Standing Committee of CITES. Sixty-second meeting of the Standing Committee. Geneva, Switzerland, 23-27 July 2012.

UNEP, CITES, IUCN, TRAFFIC (2013). Elephants in the Dust – The African Elephant Crisis. A Rapid Response Assessment. United Nations Environment Programme, GRID-Arendal.

Maisels F, Strindberg S, Blake S, Wittemyer G, Hart J, et al. (2013) Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. PLoS ONE 8(3): e59469. doi:10.1371/journal.pone.0059469

Milliken, T., Burn, R.W., Underwood, F.M. and Sangalakula, L. (2012). The Elephant Trade Information System (ETIS) and the Illicit Trade in Ivory: a report to the 16th meeting of the Conference of the Parties. CoP16 Doc. 53.2.2 (Rev. 1), CITES Secretariat, Geneva, Switzerland. 30 pp.

Underwood, F.M., Burn, R.W., Milliken, T. (2013). Dissecting the Illegal Ivory Trade: An Analysis of Ivory Seizures Data. PLoS ONE 8 (10): e76539.